

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : INF-GEN-2017-048</b>
<b>Direction des Infrastructures</b>
<b>Service Génie</b>
<b>Objet : Dépôt du procès-verbal du comité de circulation du 30 mars 2017</b>
<b>Date : 3 avril 2017</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Le procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 30 mars 2017, ci-joint en annexe, vous est présenté à titre d'information.

Voici les résolutions du comité de circulation nécessitant une résolution :

<b>Résolution du comité de circulation nécessitant une résolution</b>	<b>Sujet</b>	<b>Localisation</b>	<b>No. Page dans procès-verbal</b>
CCV-2017-00-59	Limite de Vitesse – Réseau MTMDET - Demande d'analyse.	Avenue Saint-Augustin	p.5
CCV-2017-00-64	Arrêts obligatoires	Rue Saint-Louis Rue Napoléon	p.7
CCV-2017-00-65	Arrêts obligatoires	Rue Caldwell Rue Saint-Joachim	p.7

Sujet qui sera traité dans le cadre d'une FPD distincte (INF-GEN-2017-045) :

<b>Résolution du comité de circulation</b>	<b>Sujet</b>	<b>Localisation</b>	<b>No. Page dans procès-verbal</b>
CCV-2017-00-53	Pistes cyclables Règlement	Territoire de la Ville de Lévis	p. 1 et 2

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**
**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**
**FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)**

<b>Coûts/revenus</b>	<b>Impacts</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
----------------------	----------------	-------------	-------------	-------------

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :  
 Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_

- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_  
 Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_  
 Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants **2017** **2018** **2019**

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire *Sophie Belley* Date : *18 104 1 2017*

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud, DAJ	18-04-2017	Validation légale

## RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité de circulation de la Ville tenue le 30 mars 2017, déposé à titre d'information.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- de déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :
  - 377° sur la rue Saint-Louis, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;
  - 378° sur la rue Caldwell, à l'intersection de la rue Saint-Joachim, en direction nord, dans le secteur Lévis;
  - 379° sur la rue Saint-Joachim, à l'intersection de la rue Caldwell, en direction est, dans le secteur Lévis.
- de demander au MTMDET d'analyser la possibilité de diminuer la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur une partie de l'avenue Saint-Augustin afin de sécuriser la piste cyclable, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Liste des pièces jointes :

Annexe 1 : Procès-verbal du comité de circulation du 30 mars 2017.

Préparé par : Johanne Belley <i>Johanne Belley 18/04/2017</i>		Titre d'emploi : Technicienne en transport et circulation	
Recommandé par : <i>Vincent Fortier</i>		Louis Audet	Sami Doucet
Coordonnateur -génie		Chef de service du génie	Directeur infrastructure
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : <i>[Signature]</i>		Date : 21/04/2017	

### COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la

Direction générale :

*[Signature]*

Date : 2017/04/28

Procès-verbal de la rencontre du comité de circulation tenue le 30 mars deux mille dix-sept à 13 h 30 à la salle Les Échanges au 996, rue de la Concorde à Lévis.

Sont présents : Janet Jones, présidente  
Guy Dumoulin, conseiller municipal  
Michel Bernier – Service de police  
Martin Girard, chef de Service – Travaux publics  
Yves Thériault, conseiller en urbanisme – Direction de l'urbanisme  
Johanne Belley, technicienne en transport – Service du génie

Est absent : Mario Fortier, conseiller municipal

Secrétaire : Johane Dufour, secrétaire – Service du Génie

Invité : Vincent Fortier, coordonnateur – Service du Génie

---

La présidente Janet Jones souhaite la bienvenue aux participants.

---

#### **CCV-2017-00-51**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 30 mars 2017 après ces modifications :

➤ **Ajouter dans SUIVI DE DOSSIERS:**

-Tableau des bornes de sensibilisation – Rue de la Colomnière (GD)

➤ **Ajouter dans DIVERS :**

-Exemple de requête d'un citoyen (JB)

-Suivi silhouettes Kalitec (JB)

-Arrêt obligatoire rue Philippe-Poulin/ rue des Hiboux (GD)

-Rue de la Prairie / rue D'Orion (GD)

-Règlement du débarcadère rue Saint-Joseph (GD)

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **CCV-2016-00-52**

##### **Adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 mars 2017**

Le procès verbal de la rencontre du 9 mars 2017 est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

#### **PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT :**

#### **CCV-2017-00-53**

##### **Pistes cyclables – Modification du règlement RV-2010-09-78**

Préparé conjointement avec la Direction de la Vie communautaire et le Service de Police, le Service du Génie présente le projet de modifications du règlement des pistes cyclables concernant particulièrement les pistes « hors rue » :

1) Modifier le nom du règlement pour remplacer « récréatives » par « hors rue » ;

2) Autoriser d'autres types de véhicules( avec moteur électrique ne dépassant pas 500w)

-Trotinette et trotinette assistée ;

-Gyropodes ;

-Planches à roulette, planche à roulettes assistée et planche à roulettes longue (Longboard) ;

3)Élargir la définition des pistes cyclables hors rue/récréatives et préciser le terme « séparées physiquement des voies de circulation » (ligne, gazon, bollards) ;

4)Modifier le sens de la circulation des piétons pour qu'il soit en sens inverse des vélos (CSR) ;

5)Ajouter une autorisation pour les chiens d'assistance en plus des chiens guide.

**Recommandation :**

**Attendu qu'il faut adapter le règlement aux avancées technologiques et à l'évolution des véhicules ;**

**Attendu que ces modifications permettent de réglementer des pistes non régies par le CSR ;**

**Attendu que le nouveau règlement augmentera la sécurité sur toutes les pistes cyclables pour tous les types d'usagers ;**

**Les membres donnent leur appui au projet de modifications du règlement des pistes cyclables RV-20110-09-78.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-54**

**Pistes cyclables – Proposition des dépenses d'opérations 2017**

Le Service du Génie présente le projet des dépenses d'opération pour les pistes cyclables 2017 rattaché à un budget de 40 000 \$ :

- Nouvelle signalisation et bornes de réparation mécanique ;
- Compteur Grand Tronc / nouveau disque-enregistrement automatique des données ;
- Batteries pour 2017 ;
- Licence annuelle pour 2017 – compteur du Grand Tronc ;
- Batteries pour 2018 ;
- Nouveau compteur Totem.

**Recommandation :**

**Attendu qu'il faut améliorer la signalisation et la sécurité sur les pistes cyclables ;**

**Attendu qu'un nouveau compteur permettra d'éliminer les déplacements physiques pour récupérer les données ;**

**Attendu qu'avec un compteur visuel, la population lévisienne pourra voir en direct les statistiques de fréquentation de la piste cyclable ;**

**Les membres acceptent le budget des dépenses d'opérations des pistes cyclables 2017.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**SUIVI DE DOSSIERS :**

**Point d'information**

**Analyse de demandes – Tableau des bornes de sensibilisation pour 2017**

**Réf. : 2212-02-59**

**Le Service du Génie présente des demandes supplémentaires de bornes de sensibilisation, pour le chemin Ville-Marie et la rue des Sureaux, dans le secteur Pintendre.**

---

**L'analyse a démontré qu'elles ne pouvaient pas être acceptées parce qu'elles ne respectaient pas les critères d'installation.**

---

**CCV-2017-00-55**

**Stationnement sur rue – Rue Wolfe face à l'Anglicane : modifier RV-2016-16-31 (Lévis)**

**Réf. : 2016-074 & requête 1136160**

**Objet : Cette demande a pour objet d'ajouter des heures et des jours au règlement qui interdit le stationnement sur la rue Wolfe, sur une longueur de 7 mètres calculée à partir de l'entrée du stationnement de l'Anglicane vers le sud, dans le secteur Lévis.**

**Recommandation :**

**Attendu que les véhicules stationnés sur la rue Wolfe nuisent aux véhicules utilitaires pour accéder au stationnement de l'Anglicane ;**

**Attendu qu'un règlement de stationnement ne doit pas être limité aux jours de collecte des matières résiduelles car ils peuvent changer ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'ajouter des heures et des jours au règlement d'interdiction de stationner sur la rue Wolfe face à l'Anglicane, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-56**

**Miroir de visibilité – Chemin de Saint-Romain (Saint-Jean-Chrysostome)**

**Réf. : 2015-048**

**Objet : Cette demande a pour objet de vérifier l'installation possible d'un miroir de visibilité devant le #1839, chemin de Saint-Romain, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.  
Raison : vitesse et manque de visibilité pour sortir du stationnement privé du demandeur.**

**Recommandation :**

**Attendu qu'en 2015, la limite de vitesse a été diminuée de 80 à 70 km/h sur le chemin de Saint-Romain ;**

**Attendu que le demandeur est prêt à payer les frais d'achat d'un miroir de visibilité ;**

**Attendu la présence d'un poteau déjà en place face au 1839, le Service des travaux publics se chargera de placer le miroir devant l'entrée du demandeur;**

**Les membres recommandent l'installation d'un miroir de visibilité devant le #1839, chemin de Saint-Romain, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**Point d'information**

**Rue de la Sérénade : pétition contre le stationnement interdit (Charny)**

**Réf. :2016-070**

**Ce dossier est reporté à un autre comité afin de procéder à des consultations et des vérifications.**

---

---

**CCV-2017-00-57**

**Arrêts obligatoires – rue du Fenouil : enlèvement des arrêts (Saint-Jean-Chrysostome)**

Réf. : 1124634

**Objet : Cette demande a pour objet d'enlever les arrêts obligatoires situés sur la rue du Fenouil face au #884, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

Ce dossier avait été reporté pour consultations au dernier comité du 9 mars.

**Recommandation :**

**Attendu que ces arrêts obligatoires contribuent à sécuriser la rue du Fenouil ;**

**Attendu que les piétons peuvent traverser à cet endroit ;**

**Les membres recommandent un statu quo concernant la demande d'enlever les arrêts obligatoires sur la rue du Fenouil face au #884, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**NOUVEAUX DOSSIERS :**

**Point d'information**

**Circulation des véhicules lourds – Rue du Triage (Charny)**

Réf. : 2016-113

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire les véhicules lourds sur la rue du Triage, dans le secteur Charny. Raison : les camions (perdus) endommagent les terrains des résidents.**

En consultant le réseau routier de camionnage, on a constaté que la circulation des véhicules lourds est déjà interdite dans la rue du Triage sauf pour livraison locale : règlement V-850, article 14, paragraphe 14.6 .

Le Service du Génie va vérifier les panneaux en place et renforcera la signalisation.

---

**CCV-2017-00-58**

**Stationnement sur rue – Rue du Verger (Saint-Romuald)**

Réf. : 1149431

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue du Verger, entre la rue des Grès et le chemin du Sault, dans le secteur Saint-Romuald. Raison : circulation difficile à cause des véhicules stationnés des 2 côtés.**

**Recommandation :**

**Attendu la largeur de 10,2 mètres de la rue du Verger ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu qu'il est interdit de stationner à moins de 5 mètres de part et d'autre d'une borne-fontaine;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement sur la rue du Verger, entre la rue des Grès et le chemin du Sault, dans le secteur Saint-Romuald.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-59****Limite de vitesse – Avenue Saint-Augustin (Breakeyville)**

Réf. : 2016-082

**Objet :** Cette demande a pour objet de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h sur l'avenue Saint-Augustin sur une distance de 350 mètres à partir de l'intersection de la piste cyclable de la Route verte, dans le secteur Breakeyville. Raison : augmenter la sécurité.

**Recommandation :**

**Attendu que cette partie de l'avenue Saint-Augustin se trouve sous la juridiction du MTMDET ;**

**Attendu qu'il faut sécuriser la piste cyclable qui traverse l'avenue Saint-Augustin ;**

**Les membres recommandent au conseil de Ville de demander au MTMDET d'analyser la possibilité de prolonger la limite de vitesse de 50 km/h sur l'avenue Saint-Augustin, sur une distance de 350 mètres vers le sud, à partir de l'intersection avec la piste cyclable de la Route verte, dans le secteur Breakeyville.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**Point d'information****Limite de vitesse – Rue du Rapide (Charny)**

Réf. : 2016-108

**Ce dossier est reporté au prochain comité afin d'effectuer des vérifications supplémentaires.**

---

**CCV-2017-00-60****Miroir de visibilité – Rue Saint-Laurent (Lévis)**

Réf. : 2016-098

**Objet :** Cette demande a pour objet d'installer un miroir de visibilité ainsi qu'un panneau de « Sortie sans visibilité » devant le 3161, rue Saint-Laurent dans le secteur Lévis.

**Recommandation :**

**Attendu le manque de visibilité (courbes) de part et d'autre du stationnement privé du #3161 rue Saint-Laurent ;**

**Attendu qu'il y a déjà un panneau de « Sortie sans visibilité » à l'ouest de cette résidence ;**

**Attendu l'étroitesse de la rue Saint-Laurent à cet endroit ;**

**Les membres recommandent :**

**1)d'analyser la possibilité d'installer un miroir de visibilité aux frais du résident ;**

**2)d'ajouter un panneau de « Sortie sans visibilité » à l'est du stationnement du 3161, rue Saint-Laurent, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-61****Stationnement sur rue – Rue Chabot/ rue du Mont-Marie (Lévis)**

Réf. : 2016-136



**Objet :** Cette demande a pour objet de faire respecter l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres de l'arrêt situé sur la rue Chabot à l'intersection de la rue du Mont-Marie, dans le secteur Lévis.

**Recommandation :**

**Attendu que cette interdiction de 5 mètres est inscrite dans le Code de sécurité routière mais que l'ajout de panneaux n'est pas nécessaire ;**

**Attendu qu'il n'y a aucun règlement à modifier;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Les membres recommandent de la surveillance policière afin de faire respecter le 5 mètres réglementaire.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-62**

**Stationnement sur rue – Rue des Lilas (Lévis)**

**Réf. : 1151924**

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement sur la rue des Lilas dans la courbe située au sud de l'intersection du chemin des Forts, dans le secteur Lévis.  
**Raison :** manque de visibilité à cause des véhicules stationnés en permanence.

**Recommandation :**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu que nous avons reçu une seule demande ;**

**Attendu que cette situation peut être passagère, le temps de terminer les constructions déjà commencées ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement sur la rue des Lilas dans la courbe située au sud de l'intersection du chemin des Forts, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-63**

**Stationnement sur rue – Rue Hébert (Lévis)**

**Réf. : 1150991**

**Objet :** Cette demande a pour objet d'implanter le stationnement en alternance sur la rue Hébert dans le secteur Lévis. **Raison :** mauvais entretien à cause des véhicules toujours stationnés.

**Recommandation :**

**Attendu la largeur de 9,5 mètres et la longueur de 96 mètres de la rue Hébert ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu que le stationnement en alternance est priorisé autour des grands générateurs de clientèle tels que l'hôpital, le cegep et l'université ;**

**Les membres recommandent le statu quo concernant la demande d'implanter le stationnement en alternance sur la rue Hébert, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-64**

**Arrêt obligatoire et stationnement sur rue – Rue Saint-Louis/ rue Napoléon (Lévis)**

**Réf. : 1156095**

**Objet : Cette demande a pour objet 1)d'implanter des arrêts obligatoires sur la rue Saint-Louis à l'intersection de la rue Napoléon ; 2)d'interdire le stationnement en tout temps du côté ouest de la rue Saint-Louis, sur une distance de 5 mètres, de part et d'autre de la sortie du stationnement des résidences du Précieux-Sang, dans le secteur Lévis. Raison : pour une meilleure sécurité près de l'accès à ces résidences.**

**Recommandation :**

**Attendu les problèmes générés par la sortie des résidences du Précieux-Sang placée à l'intersection de la rue Saint-Louis et de la rue Napoléon ;**

**Attendu le manque de visibilité dû à la courbe ;**

**Attendu que l'ajout d'un panneau pour renforcer l'interdiction de 5 mètres du CSR contribuera à augmenter la sécurité ;**

**Les membres recommandent :**

- 1)d'implanter des arrêts obligatoires sur la rue Saint-Louis à l'intersection de la rue Napoléon ;**
- 2)d'ajouter un panneau renforçant l'interdiction de 5 mètres (CSR) à l'ouest de la rue Saint-Louis, calculée à partir de l'entrée des résidences du Précieux-Sang ;**
- 3)d'installer un panneau de signal avancé indiquant la présence de l'arrêt sur la rue Saint-Louis du côté sud de l'intersection de la rue Napoléon, dans le secteur Lévis.**

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-65**

**Arrêt obligatoire et stationnement – Rue Caldwell/ rue Saint-Joachim (Lévis)**

**Réf. : 1140693**

**Objet : Cette demande a pour objet 1)d'implanter un arrêt obligatoire sur la rue Saint-Joachim à l'intersection de la rue Caldwell ; 2)d'interdire le stationnement en période hivernale dans les rues Caldwell et Saint-Joachim, dans le secteur Lévis. Raison : vitesse excessive et mauvais entretien.**

**Recommandation :**

**Attendu que cette intersection ne respecte pas les critères d'arrêt obligatoire du MTMDET ;**

**Attendu qu'il ne s'est produit aucun accident au cours des 5 dernières années ;**

**Attendu que les précipitations abondantes des derniers mois sont ponctuelles ;**

**Attendu la largeur de 8 mètres des rues Caldwell et Saint-Joachim ;**

---

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Les membres recommandent :**

- 1) l'implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Caldwell à l'intersection de la rue Saint-Joachim ;
- 2) l'implantation d'un arrêt obligatoire sur la rue Saint-Joachim, en direction nord-est à l'intersection de la rue Caldwell ;
- 3) le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement en période hivernale sur les rues Caldwell et Saint-Joachim, dans le secteur Lévis.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**CCV-2017-00-66**

**Stationnement et borne – Rue de Nîmes (Pintendre)**

**Réf. : 1154261**

**Objet : Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement d'un côté de la rue de Nîmes à Pintendre, et d'afficher la limite de vitesse. Raison : augmenter la sécurité des piétons.**

**Recommandation**

**Attendu la largeur de 10 mètres de cette rue ;**

**Attendu que, lorsqu'une Opération Déneigement est décrétée, il est interdit de stationner un quelconque véhicule sur les voies publiques de 23h à 7h ;**

**Attendu qu'interdire le stationnement d'un côté risque de provoquer des frustrations, et pour le manque de stationnement, et pour les résidents qui auront toujours des véhicules stationnés de leur côté ;**

**Les membres recommandent :**

- 1) le statu quo concernant la demande d'interdire le stationnement d'un côté de la rue de Nîmes ;
- 2) l'installation d'un panneau indiquant la limite de vitesse permise de 30 km/h, sur la rue de Nîmes dans le secteur Pintendre.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

**DIVERS :**

**Point d'information**

Lecture est faite d'une requête reçue à la section Transport circulation. Elle représente un exemple de certaines requêtes comportant plusieurs passages incompréhensibles qui nous oblige à les rejeter.

---

**Point d'information**

**Mesures de sensibilisation à la vitesse – Silhouettes Kalitec**

Le Service du Génie a complété son analyse et, en regard du budget limité, ne fera pas l'acquisition de ces panneaux appelés « Silhouettes Kalitec ».

On a plutôt décidé d'ajouter les bornes de sensibilisation encore disponibles et de planifier des projets-pilotes axés sur d'autres mesures de mitigation de la vitesse.

---

---

**Point d'information**

Le Service du génie a pris note de la demande d'arrêt obligatoire sur la rue Philippe-Poulin à l'intersection de la rue des Hiboux. Il l'analysera et reviendra la présenter dans un prochain comité.

---

**CCV-2017-00-67****Stationnement sur rue – Rue de la Prairie (Saint-Jean-Chrysostome)**

**Objet :** Cette demande a pour objet d'interdire le stationnement en période hivernale du côté nord de la rue de la Prairie, entre la rue d'Orion et la rue de la Citronnelle, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.

**Recommandation :**

**Attendu que la sécurité doit être augmentée sur la rue de la Prairie, près de l'école l'Horizon;**

**Attendu qu'en période hivernale, il faut protéger davantage les déplacements piétonniers ;**

**Les membres recommandent d'interdire le stationnement, du 1<sup>er</sup> décembre au 15 mars de 23h à 7h, du côté nord de la rue de la Prairie, entre la rue d'Orion et la rue de la Citronnelle, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome.**

**Adoptée à l'unanimité.**

**\*\* Après vérification juridique, cette recommandation est déjà prévue au règlement RV-2005-04-24 paragraphe 3. Les panneaux correspondants seront placés sur le terrain par les travaux publics.**

---

**Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mai 2017 à 8h30 à la salle de l'Urbanisme - Mezzanine de la Direction de l'Urbanisme au 996, rue de la Concorde à Saint-Romuald.

---

**Levée de la réunion**

La réunion prend fin à 15h30.

---

Janet Jones

Présidente

Johanne Belley

Technicienne en transport circulation